



PREFECTURE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

-
-
-
-

Recueil Spécial du 25 février 2011 bis

-
-
-
-
-
-
-

Arrêté du 21 février 2011

Objet : portant subdélégation de signature aux agents de la DREAL pour les compétences générales et techniques pour le département du Rhône

Article 1^{er} : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Philippe LEDENVIC, délégation de signature est donnée à Messieurs Emmanuel de GUILLEBON et Hubert GOETZ, directeurs adjoints, pour l'ensemble des actes et décisions visées dans l'arrêté préfectoral n° 2011-1283 du 18 janvier 2011.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de MM Philippe LEDENVIC, Emmanuel de GUILLEBON et Hubert GOETZ, dans les limites de leurs attributions fonctionnelles ou territoriales et de leurs compétences définies par l'organisation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL), délégation de signature est accordée selon les conditions fixées aux articles suivants.

Article 3.1 : Contrôle électricité, gaz et utilisation de l'énergie :

Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Marc CHASTEL chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions, à l'effet de signer :

- tous actes liés aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de production et de transport d'électricité, à l'exclusion des certificats d'économie d'énergie portant sur des opérations supérieures à 20 millions de KWh ;
- tous actes liés au contrôle administratif des ouvrages de distribution de gaz ;
- les décisions d'inscription sur les listes d'usagers prioritaires des plans de délestage ;
- tous les actes liés au contrôle de l'utilisation de l'énergie par les installations assujetties ;
- les certificats d'obligation d'achat ;
- les certificats d'économie d'énergie.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Jean-Marc CHASTEL, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Christophe DEBLANC adjoint au chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions ,
- M. Jérôme CROSNIER, chef de l'unité Milieux aquatiques et hydroélectricité et M. Christophe POLGE chef de l'unité Air et Energie du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions
- M. Jean-François BOSSUAT, chef de l'unité territoriale du Rhône ;
- M. Frédéric LANFREY, Mme Emmanuelle ISSARTEL, M. Antoine SANTIAGO, M. Benoît CAILLEAU, attachés au service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions ;

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité territoriale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Patrick MARZIN, Mme Ghislaine GUIMONT, adjoints au chef de l'unité territoriale, M. Olivier CASEAU, M. Ronan ESCOFFIER, M. Christian FAVRE, M. Bertrand GEORJON, M. Julien INART, M. Jean-Luc RHUL, M. Mohamed SEGHROUCHNI, attachés à la cellule risques technologiques, M. Pierre FAY, M. Romain BOUCHACOURT, M Bruno BOISGONTIER, M. Pascal RESTELLI, M. Christian BERNARD attachés à la cellule territoriale, Mme Isabelle VIENOT, M. Christian VEIDIG, M. Thomas DEVILLERS, Mlle Laure ENJELVIN, Mlle Gwenaëlle BUISSON, attachés à la cellule air-eau-santé, sol, sous-sol, déchets, sites et sols pollués.

Article 3.2 : Contrôle de la sécurité des ouvrages hydrauliques :

Subdélégation de signature est donnée à M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des Risques, à l'effet de signer tous les actes liés aux contrôles techniques et administratifs de ces ouvrages.

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves PICOCHÉ, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Patrick MOLLARD, chef de l'unité sécurité des ouvrages hydrauliques ou son adjointe Mme Elisabeth VERGEZ ;
- Mmes Sophie COMBE, Cécile SCHRIQUI, Claire GODAYER, Marie-Paule JACQUIN et MM Guillaume DINOCHÉAU, Julien GILLET, Ivan BEGIC, Bruno LUQUET, Michel JAVELLE, Olivier NEWINGER, Gérard PAUZE, attachés au service Prévention des Risques.

Article 3.3 : Mines, après-mines, carrières et stockages souterrains :

Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions, et à M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des Risques, à l'effet de signer :

- tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des mines et carrières ;
- les autorisations techniques et tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs de l'après-mines et des stockages souterrains.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Jean-Marc CHASTEL et Yves PICOCHÉ, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions : M. Christophe DEBLANC, adjoint et M. Jean-Luc CARRIO, chef de l'unité Biodiversité et ressources minérales Mmes Hakima BECHOUA et Nathalie-Marie NEYRET ;
- Service Prévention des risques: M. Philippe SIONNEAU adjoint, M. Pierre BEAUCHAUD, chef de l'unité Risques Technologiques et Miniers, M. Bruno VAN-MAEL, chef de la cellule Risques Sous-Sol, Mmes Anne MARTELAT et Christelle MARNET, agents de la cellule Risques Sous-Sol ;
- M. Jean-François BOSSUAT, chef de l'unité territoriale du Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement, du chef de l'unité territoriale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Patrick MARZIN, adjoint au chef de l'unité territoriale, Mme Isabelle VIENOT, Mlle Laure ENJELVIN, attachés à la cellule air, eau, santé, sol, sous-sol, déchets, sites et sols pollués.

Article 3.4 : Transports de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations, distribution et utilisation du gaz, équipements sous pression :

Subdélégation de signature est donnée à M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des risques, à l'effet de signer :

- Tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des ouvrages de transport de gaz, d'hydrocarbures et de produits chimiques par canalisations ;
- Tous actes relatifs au contrôle technique et administratif des ouvrages de distribution et d'utilisation du gaz ;
- Tous actes relatifs à l'approbation, à la mise en service et au contrôle des équipements sous pression ;

- Tous actes relatifs à la délégation des opérations de contrôle dans le domaine des équipements sous pression ;

- La reconnaissance des services Inspection dans le domaine des équipements sous pression ;

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Yves PICOCHÉ, la même subdélégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Service Prévention des risques : M. Philippe SIONNEAU, adjoint et M. Pierre BEAUCHAUD, chef de l'unité Risques technologiques et miniers, MM. Jean-Louis PERRET ou Patrick FUCHS, ou Mmes Cathy DAY, Christine RAHUEL, Marie-Pierre BRACHET agents de la cellule Canalisations Équipements-sous-pression.

- M. Jean-François BOSSUAT, chef de l'unité territoriale du Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement, du chef de l'unité territoriale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Patrick MARZIN, adjoint au chef de l'unité territoriale, M. Pierre FAY, M. Bruno BOISGONTIER attachés à la cellule territoriale.

Article 3.5 : Installations classées, explosifs et déchets :

Subdélégation de signature est donnée à M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des risques et à M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions, à l'effet de signer :

- toutes demandes de modification ou de complément de dossiers de demande d'autorisation,

- tous actes relatifs au contrôle en exploitation des Installations Classées,

- tous actes relatifs aux contrôles techniques et administratifs des explosifs,

- toutes décisions relatives à l'importation ou l'exportation des déchets.

En cas d'absence ou d'empêchement de MM. Yves PICOCHÉ et Jean-Marc CHASTEL, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Service Prévention des risques: M. Philippe SIONNEAU adjoint, M. Pierre BEAUCHAUD, chef de l'unité Risques Technologiques et Miniers, Mme Anne-Laure JORSIN-CHAZEAU, chef de la cellule risques accidentels, Mmes Emmanuelle MAILLARD, Magalie ESCOFFIER, MM. Olivier BONNER, Hubert MALLET, Ivan SUJOBERT, François DUNOYER, Olivier PINERI et Jérôme SAURAT, agents de la cellule Risques Accidentels.

- Service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions : Christophe DEBLANC, adjoint et M. Pascal SIMONIN, chef de l'unité Prévention des pollutions et police de l'eau, M. Pascal BOSSEUR, Mme Élodie BRAYARD, M. Gérard CARTAILLAC, Mme Agnès CHERREY, M. Yves EPRINCHARD, Mme Caroline IBORRA, M. Jean-Maurice JOMARD, Mme Geneviève GOLASZEWSKI, M. Alexandre LION, M. Vincent PERCHE, Mme Marie-Hélène VILLE et M. Guillaume WEBER

- M. Jean-François BOSSUAT, chef de l'unité territoriale du Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement, du chef de l'unité territoriale, la même subdélégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Patrick MARZIN, Mme Ghislaine GUIMONT, adjoints au chef de l'unité territoriale, M. Olivier CASEAU, M. Ronan ESCOFFIER, M. Christian FAVRE, M. Bertrand GEORJON, M. Julien INART, M. Jean-Luc RHUL, M. Mohamed SEGHROUCHNI, attachés à la cellule risques technologiques, M. Pierre FAY, M. Romain BOUCHACOURT, M. Bruno BOISGONTIER, M. Pascal RENSTELLI, M. Christian BERNARD attachés à la cellule territoriale, Mme Isabelle VIENOT, M. Christian VEIDIG, M. Thomas DEVILLERS, Mlle Laure ENJELVIN, Mlle Gwenaëlle BUISSON attachés à la cellule air, eau, santé, sol, sous-sol, déchets, sites et sols pollués.

Délégation est donnée pour toutes décisions relatives à l'importation ou à l'exportation de déchets à M. Yves-Marie Vasseur, chef de l'Unité territoriale de l'Ain. En cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, la même subdélégation peut être exercée dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Xavier BERTUIT, chef de la subdivision 5 de l'unité territoriale de l'Ain,

- Mme Véronique PHILIPPS, adjointe au chef de la subdivision 5 de l'unité territoriale de l'Ain.

- M. Jonathan BOUIC, adjoint au chef de subdivision 5 de l'unité territoriale de l'Ain.

Article 3.6 : Véhicules :

Subdélégation de signature est donnée à M. Joël DARMIAN, chef du service Transports et véhicules, à l'effet de signer :

- tous actes relatifs à la réception, à l'homologation et au contrôle des véhicules et des matériels de transport de marchandises dangereuses

- les actes relatifs aux délivrances ou retraits des autorisations de mise en circulation des véhicules ;

- tous actes relatifs au contrôle technique périodique des véhicules (agrément des contrôleurs et des installations, récépissé de déclaration, avertissement, organisation des réunions contradictoires), à l'exception des suspensions et retraits d'agrément.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël DARMIAN, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mme Fabienne SOLER, adjointe, M. Laurent ALBERT, responsable de l'unité Contrôles, MM. Alain DANIÈRE, ingénieur de la cellule Contrôle technique des véhicules, Denis MONTES, ingénieur de la cellule Contrôle technique des véhicules, Nicolas MAGNE, technicien supérieur de la cellule Contrôle technique des véhicules, et Mme Aline DUGOUAT, responsable juridique du service Transports et Véhicules.

- M. Jean-François BOSSUAT, chef de l'unité territoriale du Rhône.

En cas d'absence ou d'empêchement du chef de l'unité territoriale, la même délégation pourra être exercée, dans l'ordre suivant et dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- M. Jean-Marc CARPENTIER, chef de la cellule Véhicules ; en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier : MM. Grégory DUBRULLE ou Frédéric MARTINEZ, attachés à la cellule Véhicules.

Article 3.7 : Circulation des poids lourds

Subdélégation de signature est donnée à M. Joël DARMIAN, chef du service Transports et véhicules, à l'effet de signer:

- les autorisations de transports exceptionnels de marchandises, d'engins ou de véhicules et ensembles de véhicules comportant plus d'une remorque;

- les dérogations de courte durée et les dérogations de longue durée à l'interdiction de circulation des véhicules de transport de marchandises à certaines périodes.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Joël DARMIAN, la même délégation pourra être exercée, dans leurs domaines respectifs de compétence, par les agents suivants :

- Mmes Fabienne SOLER, adjointe, Renée CARRIO, responsable de l'unité Règlements, Sécurité Routière, et Myriam BOUNABI, responsable de la cellule Circulation des poids lourds à Lyon.

Article 3.8 : Préservation des espèces menacées d'extinction :

A) Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieux prévention des pollutions, à M. Christophe DEBLANC son adjoint, ainsi qu'à M. Jean-Luc CARRIO, chef de l'unité Biodiversité et ressources minérales à l'effet de signer tous les actes et décisions relatifs :

- à la détention et à l'utilisation d'écaïlle de tortues marines des espèces *Eretmochelys imbricata* et *Chelonia mydas*, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;

- à la détention et à l'utilisation d'ivoire d'éléphant, par des fabricants ou restaurateurs d'objets qui en sont composés ;

- au transport de spécimens d'espèces animales qui sont simultanément inscrites dans les annexes du règlement (CE) n°338/97 sus-visé et protégées au niveau national par les arrêtés pris pour l'application des articles L.411-1 et L.411-2 du code de l'environnement.

B) Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieux, prévention des pollutions, à M. Christophe DEBLANC son adjoint et à M. Jean-Luc CARRIO, chef de l'unité Biodiversité et ressources minérales à l'effet de signer les autorisations accordées en

application de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore menacées d'extinction et des règlements communautaires correspondants.

C) Subdélégation de signature est en outre accordée à M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieux, prévention des pollutions, à M. Christophe DEBLANC son adjoint et à M. Jean-Luc CARRIO, chef de l'unité Biodiversité et ressources minérales à l'effet de signer toutes demandes de modification ou de complément de dossiers de demande de dérogation pour destruction, capture, transports d'espèces protégées au titre de l'article L411-2 du code de l'environnement.

Article 3.9 : Pénétration dans les propriétés privées à des fins d'inventaires :

Subdélégation de signature est donnée à M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieux, prévention des pollutions, à M. Christophe DEBLANC son adjoint et à M. Jean-Luc CARRIO, chef de l'unité Biodiversité et ressources minérales à l'effet de signer les autorisations de pénétrer sur les propriétés privées dans le cadre des inventaires du patrimoine naturel de l'article L 411-5 du code de l'environnement.

Article 4 :

Les modalités pratiques de prise de décision, seront fixées par note interne DREAL après avoir été établies sur la base de la description des processus de fonctionnement correspondants.

Cette disposition concernera le cas des fonctions transversales, telles que les productions d'avis, mobilisant plusieurs services, pour lesquelles la délégation est accordée au service chargé du pilotage de cette fonction, tel qu'il est défini dans l'arrêté d'organisation de la DREAL. Sont concernés les actes relevant des ICPE et de l'exercice de l'autorité environnementale.

Des décisions complémentaires préciseront en tant que de besoin les niveaux de délégations accordés pour les fonctions transversales identifiées.

Article 5 :

L'arrêté antérieur de délégation de signature en date du 19 janvier 2011 portant délégation de signature aux agents de la DREAL pour le département du Rhône est abrogé.

Article 6 :

Monsieur le Directeur régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de la région Rhône-Alpes est chargé de l'exécution de cet arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du département.

pour le Préfet, et par délégation
le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de la région Rhône-Alpes
Philippe LEDENVIC

Arrêté du 21 février 2011

Objet : délégation de signature en matière de commandes publiques aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes pour les marchés passés selon une procédure adaptée (article 28 du code des marchés publics)

Article 1er : Délégation de signature est donnée aux agents désignés ci-après à l'effet de signer, dans le cadre de leurs attributions et compétences, les actes et pièces relatifs à la passation et l'exécution des marchés, selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du code des marchés publics, ainsi que les bons et lettres de commandes, dans la limite des enveloppes budgétaires qui leurs seront allouées :

1.1 Pour signer les engagements juridiques matérialisés par des marchés ou des conventions de travaux et liquider les dépenses afférentes, ainsi que celles attachées à tout autre type de documents rattachés à ces marchés :

- pour des montants inférieurs à 4 845 000 € HT : Mme Séverine BOURGEOIS, chef du service Aménagement, paysages, infrastructures et Gwennaëlle GUERLAVAS, Marie WOZNIACK et M. Éric PASQUIER, ses adjoints ;
- pour des montants inférieurs à 90 000 € HT : M. Ronan VENETZ, chef du service Affaires matérielles, informatiques et financières, Mme Cendrine PIERRE, chef du service Ressources humaines et M. Sébastien VIENOT, chef du service Animation stratégique et programmation.
- pour des montants inférieurs à 10 000 € HT : M. Lauris JASON, responsable du pôle immobilier au service Affaires matérielles, informatiques et financières ; MM. Vincent BILLON, Carlo FERNANDES DOS REIS, Pascal GLASSON, Christian JALLET, Jean-Marie STAUB responsables d'opérations, M. Jean-Pierre LEPINE chef de projet acquisitions foncières, au sein du service Aménagement, paysages, infrastructures.

1.2 Pour signer les engagements juridiques matérialisés par des marchés ou des conventions inférieurs à 90 000 € HT (bons et lettres de commandes) et liquider les dépenses afférentes ainsi que celles attachées à tout autre type d'engagement juridique dont ils ont la gestion (marchés, conventions, ...) :

- M. Jean-Pierre BIONDA, chef du service Délégation de bassin et M. Jean-André GUILLERMIN, adjoint ;
- M. Olivier FOIX, chef de la Délégation de zone et préparation à la crise, et M. Nicolas CROSSONNEAU, adjoint ;
- M. Ronan VENETZ, chef du service Affaires matérielles, informatiques et financières ; M. Roland DASSIN, chef de l'unité informatique, M. Jean-François SALMON, chef de l'unité Immobilier-Logistique, et M. Thomas BERTOIS, chargé de mission Ingénierie informatique ;
- Mme Séverine BOURGEOIS, chef du service Aménagement, paysages, infrastructures et M. Éric PASQUIER, Mme Gwennaëlle GUERLAVAS et Marie WOZNIACK, adjoints ;
- M. Sébastien VIENOT, chef du service Animation stratégique et programmation, Mme Martine CHATAIN, Mme Anne-Laure CHOUVELLON, Mme Michèle SCHALL, adjointes ;
- M. Philippe GRAZIANI, chef du service Connaissances, études, prospectives, évaluations, et Mme Sophie BARTHELET, adjointe ;
- M. Thierry CHEYNEL, chef du service Développement durable, Grenelle et partenariat et M. David PIGOT adjoint ;
- Mme Stéphanie RENAUD, chef du service Logement-construction-ville, M. Gérard MARQUIS et Mmes Céline GUICHARD et Julie DUMONT, ses adjoints ;
- M. Yves PICOCHÉ, chef du service Prévention des risques et M. Philippe SIONNEAU, adjoint ;
- M. Jean-Marc CHASTEL, chef du service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions, et M. Christophe DEBLANC, adjoint ;
- Mme Cendrine PIERRE, chef du service Ressources humaines, et Mme Laure PILET, adjointe ;
- M. Joël DARMIAN, chef du service Transports et véhicules, et Mme Fabienne SOLER, adjointe ;
- M. Yves-Marie VASSEUR, chef de l'Unité territoriale de l'Ain ;
- M. Gilles GEFFRAYE, chef de l'Unité territoriale Drôme / Ardèche ;
- M. Jean-Pierre FORAY, chef de l'Unité territoriale de l'Isère ;
- M. Jean-Paul PETIT Chef de l'Unité territoriale de la Loire ;
- M. Jean-François BOSSUAT, chef de l'Unité territoriale du Rhône ;
- M. Serge ARTICO, Chef de l'Unité territoriale des deux Savoie ;
- M. Vincent JAMBON, chef de la Mission Appui juridique et coordination des polices ;
- Mme Annie DURDILLY, chef de la Mission Coordination des services et organismes.
- M. Bruno VERDON, Coordonnateur de la MIGT 6 et Mme Christine DEFFAYET, Secrétaire générale de la MIGT 6.

1.3 Pour signer les engagements juridiques matérialisés par des marchés pour les fournitures et services (bons ou lettres de commandes) et liquider les dépenses afférentes ainsi que celles attachées à tout autre type d'engagement juridique dont ils ont la gestion (marchés, conventions, ...) :

131. pour des montants inférieurs à 125 000 € HT : Mme Séverine BOURGEOIS, chef du service Aménagement, paysages, infrastructures, Mmes Gwennaëlle GUERLAVAS et Marie WOZNIACK et M. Éric PASQUIER ses adjoints ;

132. pour des montants inférieurs à 40 000 € HT :

- M. Pierre BEAUCHAUD, responsable de l'unité Risques Technologiques et Miniers du service Prévention des Risques ;
- M. Alain CHARLES, responsable de l'unité Hydrométrie-Prévision des Crues, service Prévention des Risques ;
- Mme Marie-Hélène FABRY, responsable de la cellule Hydrométrie, service Prévention des Risques.
- M. Patrick MOLLARD, responsable de l'unité Sécurité des barrages du service Prévention des Risques ;
- M. Olivier NOROTTE, responsable de l'unité Mission Rhône du service Prévention des Risques ;
- M. Jérôme CROSNIER, chef de l'unité Milieux aquatiques et hydroélectricité, service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions ;
- M. Charles BORNARD chef du Pôle Qualité des eaux, service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions ;
- M. Jean-Luc CARRIO, chef de l'unité Biodiversité et ressources minérales, service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions ;
- M. Pascal SIMONIN, chef de l'unité Prévention des pollutions et police de l'eau, service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions ;
- M. Gérard CARTAILLAC, chef du pôle eau « Animation et appui technique », service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions ;
- M. Christophe POLGE, chef de l'unité Air-Energie, service Ressources, énergie, milieux et prévention des pollutions ;
- MM. Vincent BILLON, Carlo FERNANDES DOS REIS, Pascal GLASSON, Christian JALLET, Jean-Marie STAUB responsables d'opérations, M. Jean-Pierre LEPINE chef de projet acquisitions foncières, au sein du service Aménagement, paysages, infrastructures.
- Mme Sylvie DARQUE, adjointe au chef de la cellule formation, service Animation stratégique et programmation ;
- M. Philippe HARAT, chef de la cellule formation, service Animation stratégique et programmation ;
- Mme Sylvie LEOTARD chef de la cellule GPEEC-Recrutement, service Animation stratégique et programmation ;
- Mme Véronique BOO, responsable du Pôle Assistance administrative des services Ressources humaines et Affaires matérielles, informatiques et financières.
- Mme Huguette DUPRE, responsable du Pôle Gestion mutualisée, exploitation du service Ressources humaines ;
- M. Thierry GEORGES, responsable du Pôle mutualisé transversal du service Ressources humaines ;
- Mme Laurence JARNIEUX, responsable du Pôle gestion mutualisée des personnels administratifs et techniques du service Ressources humaines ;

- Mme Jocelyne OSETE, responsable du pôle de coordination interministériel du service Ressources humaines ;
- Mme Lisebeth GUIDETTI, assistante du Pôle immobilier du service Affaires matérielles, informatiques et financières ;
- M. Lauris JASON, responsable du pôle immobilier du service Affaires matérielles, informatiques et financières ;
- M. Jacky LHEMAN, responsable du pôle accueil, courrier, gestion des véhicules du service Affaires matérielles, informatiques et financières ;
- Mme Jocelyne TAVARD, responsable du pôle Achat - approvisionnement - fonctionnement du service Affaires matérielles, informatiques et financières ;

133. pour des montants inférieurs à 5 000 € HT :

- Mme Élisabeth CHAPAS, cellule formation, service Animation stratégique et programmation.

134. pour des montants inférieurs à 1 500 € HT :

- Mme Sylviane BRET, assistante des chefs des services Ressources humaines et Affaires matérielles, informatiques et financières
- Mme Valérie ROUX-JEANNIN, assistante du chef d'unité informatique du service Affaires matérielles, informatiques et financières.
- M. Luis DIEZ, attaché à la Direction,
- Melle Isabelle BROWNE, attachée au service Affaires matérielles, informatiques et financières.
- Mme Nicole PIERRE, documentaliste au service Connaissances, études, prospectives, évaluations.

Article 2 : L'arrêté du 6 décembre 2011 portant délégation de signature en matière de commandes publiques aux agents de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Rhône-Alpes pour les marchés passés selon une procédure adaptée est abrogé.

Article 3 : Le secrétaire général pour les affaires régionales et le directeur adjoint de la DREAL Rhône-Alpes en charge des affaires générales sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Rhône-Alpes.

pour le Préfet et par délégation,
le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement
Philippe LEDENVIC